



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hausse de la CSG sur les plans d'épargne retraite

Question au Gouvernement n° 1207

[Texte de la question](#)

HAUSSE DE LA CSG SUR LES PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE

Mme la présidente . La parole est à M. Bernard Chaix.

M. Bernard Chaix . Le gouvernement a décidé d'appliquer la hausse de la CSG aux plans d'épargne retraite. Cette décision frappe de plein fouet plus de 11 millions de Français qui ont fait le choix responsable de préparer leur retraite, souvent à la demande même des pouvoirs publics. Je rappelle que le PER a été créé pour encourager l'épargne longue afin de sécuriser les parcours de vie et surtout de compléter un système de retraite très fragilisé.

En assimilant les PER à de simples produits taxables, vous envoyez un signal désastreux. Avec vous, la prévoyance est pénalisée tandis que l'imprévoyance est financée à crédit. Cette hausse de la CSG revient à amputer la retraite de demain pour colmater les déficits d'aujourd'hui. Vous trahissez la parole publique donnée aux épargnants et fragilisez ainsi la confiance dans les dispositifs d'épargne retraite. Alors que notre système de retraite traverse une crise profonde, la responsabilité politique devrait pousser à encourager sans relâche tous les dispositifs d'épargne longue, trop souvent attaqués par la gauche pour des raisons idéologiques. Les PER constituent une réponse indispensable au défi démographique auquel notre pays est confronté. Rien ne justifie que les PER soient exclus de ce traitement, sauf à considérer que les Français prévoyants constituent une variable d'ajustement budgétaire.

Pourquoi faire payer ceux qui anticipent et se montrent responsables pour financer les gabegies d'un système que le gouvernement refuse de réformer ? Le gouvernement entend-il revenir sur cette décision injuste, incohérente et rétablir une exonération de la hausse de la CSG pour les plans d'épargne retraite, afin de respecter l'esprit même de la loi Pacte et la confiance des épargnants ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre du travail et des solidarités.

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre du travail et des solidarités* . Je vous confirme – mais ce n'est pas une surprise puisque cela a été voté ici, à l'Assemblée nationale – que les PER ne font pas partie de la liste des produits d'épargne exclus de l'assiette de la contribution spéciale financière pour l'autonomie.

M. Éric Ciotti . Mme de Montchalin a menti ce soir-là !

M. Jean-Pierre Farandou, *ministre* . Vous appelez à une responsabilité politique que l'Assemblée nationale a su prendre pour financer la branche autonomie dont dépendent les personnes âgées.

Je suis ravi d'entendre que vous appréciez le PER, produit créé par les gouvernements précédents.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Voilà !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Nous le soutenons puisque nous maintenons toutes les options fiscales et sociales associées à ce produit. D'ailleurs, ce produit très favorable est souvent abondé dans les entreprises par des accords d'intéressement et de participation.

M. Roland Lescure, ministre . Eh oui !

M. Jean-Pierre Farandou, ministre . Là encore, les avantages socio-économiques sont maintenus. Je vous remercie de l'intérêt pour ce produit que nous avons créé...

M. Laurent Jacobelli . Ce n'est pas vous ! C'était il y a vingt ans !

M. Jean-Pierre Farandou, ministremais je regrette que vous ne preniez pas en compte la responsabilité politique dont nous avons fait preuve en soutenant, par ce vote à l'Assemblée nationale, la branche autonomie. Vous mentionnez nos anciens, mais il faut les soutenir et cette contribution le permet.

Enfin, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la retraite. Je le partage et j'ai lancé avec les partenaires sociaux une conférence sur le travail, sur l'emploi, sur les retraites qui donne sa place au dialogue social. Nous travaillerons bien sûr sur ces sujets, et nous essaierons d'apporter des réponses aux Français.
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Laurent Jacobelli . Vous n'avez pas répondu !

Données clés

Auteur : [M. Bernard Chaix](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1207

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Travail et solidarités

Ministère attributaire : Travail et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 janvier 2026